01/12/2022 Barème des honoraires de Transaction

1. LOCATION d'habitation

Mission Visite du bien, Constitution du dossier, Rédaction du contrat de location

	TVA 20% Hors Taxes m2	TTC m2
Honoraires TTC à la charge du Bailleur et du locataire, chacun		
Zone tendue (Marseille et Bouches du Rhône)	8,33 €	10 €
Autres zones		
- Dans les zones au marché locatif **très tendu**	10,00 €	12 €
- Dans les autres zones.	6,66 €	8 €
Etablissement de l'état des lieux :		
- Pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée ou de sortie	2,50 €	3 €
Honoraires à la charge du Bailleur seul		
Création, photos et publicité, forfait :	100 €	120 €

2. LOCATION hors loi ALUR et hors Locaux d'habitation

A la charge du Locataire	Hors Taxes	TTC
- Honoraires de location du loyer annuel quelle que soit la durée du bail.	20%	24%
Prise en compte du loyer des murs + redevance de GERANCE le cas échéant.		
Prise en compte en sus des honoraires sur vente, au cas où ces dernières transactions seraient soumises à une promesse de vente.		
- Location de Garage : Forfait incluant l'état des lieux	200 €	240 €
ETAT DES LIEUX, Entrant ou sortant :		
- À la charge du Bailleur et du locataire, chacun	2,50 €	3 €
- Minimum de perception	220,00 €	264 €
- Garage une voiture seul	75,00 €	90 €
- Déplacement	45,00 €	54 €

R d V non honoré : tarif des vacations affiché en agence + frais de déplacement

3. REDACTION des baux Voir Barème en agence

4. INVENTAIRE MOBILIER Voir Barème en agence

5. ESTIMATION OFFERTE Si MANDAT

6. VENTE

Honoraires TTC à la charge du Vendeur ou du cédant

Immobilier habitation : Appartements - Villas - Viager - Box-Garage - Cession de Parts SCI sauf sur immeubles en bloc. Honoraires

	Prix de vente ou valeur vénale Net	Honoraires HT	TTC
1	0 € à 6 999 €	2083 €	2500 €
2	7 000 € à 19 999 €	2917 €	3500 €
3	20 000 € à 39 999 €	4167 €	5000 €
4	40 000 € à 74 999 €	7.5%	9 %
5	75 000 € à 109 999 €	6.5%	7.8 %
6	110 000 € à 149 999 €	4.42%	5.3 %
7	150 000 € à 469 999 €	3.97%	4,76 %
8	à partir 470 000 €	4.58%	5,50 %
Tarif est appliqué cumulativement de la ligne 3 à la ligne 7			
Viager : A partir de 250 000€ Minimum			7%

Immobilier d'activité : Cession de Droits Divers - Fonds De Commerces – Murs de locaux – Propriétés à morceler ou non - Terrains à Bâtir – Immeubles.

10% HT sur le prix de vente.

Min de perception 8 333€ HT soit 10 000€TTC.

S'il n'est pas prévu d'honoraires à la charge cédant au mandat vendeur, Ceux-ci seront mis à la charge de l'Acquéreur